



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

1, rue de la Fontaine-Saint-Cloud
36270 BARAIZE

Téléphone 02 54 25 42 83

Télécopie 02 54 25 42 89

3634

Nombre de
conseillers

En exercice : (11)

Présents : (09)

Votants : (11)

Objet :

**La Grande
Vitesse
pour l'Indre**

L'an deux mil onze, le sept octobre,

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PERROT Lionnel, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2011

Présents : Mmes ALLIGNET Annie et NANDILLON Catherine, MM ALLIGNET Daniel, CADET Léon, CARRAT Jean-Michel, M DUBAUT Didier, DUBAUT Roland, PERROT Lionnel et PRIVAT Jean-Marie.

Absents excusés : Mme TOUZE Florence qui donne pouvoir à M. DUBAUT Roland et M. LABAIL Jean-Pierre qui donne procuration à M. CADET Léon. Mme NANDILLON Catherine est désignée secrétaire de séance.

Le projet de Ligne à grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la commune de BARAIZE (Indre), réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau de Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.

L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-préfecture le : 14/10/2011

Publié, affiché ou notifié le : 14/10/2011

Le Maire, 



Le Maire, 